

Une expérimentation pour pallier la pénurie de personnel soignant en Ehpad

Marseille, le 30 septembre 2019.

Jeudi 26 septembre dernier, l'Agence régionale de santé (ARS) Provence-Alpes-Côte d'Azur a signé avec les gestionnaires et fédérations du secteur du médico-social un protocole d'accord pour le lancement d'une expérimentation sur la formation des personnels des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) non diplômés au métier d'aide-soignant.



Pourquoi cette expérimentation ?

En 2015, au niveau national, près de la moitié des structures d'hébergement indiquaient rencontrer des difficultés de recrutement des personnels en lien direct avec des personnes âgées en perte d'autonomie.

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, au moins 60 % des Ehpad déclarent avoir recours à des agents de services hospitaliers « faisant fonction d'aide-soignant ».

Le rapport « Grand âge et autonomie » de Dominique Libault a d'ailleurs mis en exergue une pénurie de personnel soignant au sein des Ehpad.



Consultez le rapport Libault

C'est la raison pour laquelle l'ARS a souhaité accompagner financièrement la promotion interne des personnels travaillant auprès des personnes âgées en Ehpad en vue de l'obtention de la qualification d'aide-soignant.

Dès le mois d'octobre, les structures de la région éligibles aux critères définies dans le protocole d'accord seront invitées à candidater.